



## AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES

### 1. Objet de la consultation

Délégation de service public en application des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT portant sur l'exploitation du camping municipal de NOLAY (21 340), gestion déléguée par affermage.

### 2. Collectivité déléguante

Commune de NOLAY  
place de l'Hôtel de Ville  
21 340 NOLAY

### 3. Localisation

Le camping sera exploité sur le terrain situé à la sortie du village route de Couches, lieu-dit « les Chaumes du Mont », avec accès immédiat depuis le snack à la baignade surveillée en période estivale.

### 4. Emplacements et services proposés :

68 emplacements / sanitaires / local vaisselle 10 postes / 4 points d'eau / restaurant snack avec terrasse, cuisine et dépendances, chalets d'accueil.

### 5. Missions confiées au délégataire

Le fermier aura pour mission d'exploiter le camping à ses risques et périls. Il devra à minima conserver la classification de ce camping au niveau de 2 étoiles, et tout mettre en œuvre pour obtenir à terme la classification à 3 étoiles. Le camping sera ouvert à minima du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre chaque année.

### 6. Durée du contrat d'affermage

Le contrat d'affermage sera conclu pour une durée de 9 ou 12 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

### 7. Modalités de rémunération

Le fermier sera rémunéré par le prix de la location des emplacements payé par les usagers du camping, et reversera une redevance annuelle à la commune.

### 8. Constitution du dossier de candidature (pièces à fournir)

Les groupements d'entreprises ne sont pas admis.

#### 8.1. Situation personnelle des candidats

- une lettre de candidature présentant les motivations du candidat. Le candidat précisera dans cette lettre s'il se présente en son nom ou pour le compte d'une société existante ou à créer, dont il devra alors être le représentant légal.
- une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées au Livre II de la 8<sup>ème</sup> Partie du code du travail.
- le cas échéant la copie du ou des jugements de redressement judiciaire.
- les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, ou l'état annuel des certificats reçus délivré par ces administrations ou organismes, pour justifier avoir satisfait au 31 décembre de l'année écoulée aux obligations fiscales et sociales définies par l'article 8 du décret n° 97-638 du 31 mai 1997.
- en ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquelles il n'est pas délivré de certificat, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée.
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et pénale en cours de validité.

#### 8.2. Capacité économique et financière

- une note détaillée sur la structure et la répartition du capital social, l'organigramme de la société ;
- les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices (les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront tout élément permettant d'évaluer leurs capacités économiques et financières et notamment les garanties financières apportées par leurs actionnaires).

#### 8.3. Capacité technique

- un curriculum vitae ;
- une note explicative décrivant les moyens techniques et humains dont le candidat disposera pour l'exploitation du service ;
- les références de l'exploitation de campings, en précisant l'identité des collectivités déléguantes et les principales caractéristiques des délégations de gestion ;
- les certificats de qualification professionnelle.
- tout document propre à établir la capacité technique et la compétence du candidat pour la gestion du camping.

### 9. Modalités de remise des candidatures

Les dossiers de candidatures, rédigés en français, seront envoyés sous pli recommandé avec accusé de réception postal, ou déposé contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie - place de l'Hôtel de Ville 21340 NOLAY / ou déposés sur la plateforme E-Bourgogne (référence 2016DSPcampNOLAY)

Les dossiers de candidatures seront remis sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant la mention : « Délégation du service public du camping municipal de NOLAY - Ne pas ouvrir », et l'enveloppe intérieure portant la mention : « Nom du candidat : consultation pour l'exploitation du camping municipal de NOLAY - À n'ouvrir qu'en commission ».

## **10. Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Mme CORON, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Nolay, tél. 03 80 21 73 00 / mél : adjoints@nolay.fr.

## **11. Date limite de remise des candidatures**

Les dossiers de candidatures devront être parvenus en mairie au plus tard le **vendredi 19/02/2016 à 12 heures**.

## **12. Sélection des candidats admis à présenter une offre**

Les candidats seront sélectionnés en fonction de leurs garanties professionnelles et financières et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, au vu du dossier de candidature défini plus haut (paragraphe 8).

## **13. Critères d'attribution**

- Valeur technique de l'offre : 55 %
- Conditions financières : 45 %

Ces critères seront précisés dans le règlement de consultation qui sera communiqué aux candidats qui auront été admis à remettre une offre.

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** le 08/01/2016